

Institut de Recherche Juridique Interdisciplinaire François-Rabelais (UR 7496)
Centre de Recherches et d'Études en Droit et institutions Judiciaires

COLLOQUE INTERNATIONAL

8h30
8 juin
2026

L'ORIGINALITÉ DES DROITS AFRICAINS
INFLUENCÉS PAR LE DROIT FRANÇAIS
Première édition consacrée au droit privé



Direction scientifique
M. Salim YAYA-OYE,
Université de Tours (France) et
Université d'Abomey-Calavi (Bénin)



Faculté de droit, économie
& sciences sociales
Bâtiment B - Salle du Conseil
50 avenue Jean Portalis - 37200 Tours

Argumentaire scientifique

L'originalité s'entend du caractère de ce qui est original, c'est-à-dire ce qui n'est pas une copie, qui ne paraît s'inspirer de rien d'antérieur et qui est unique (Dictionnaire Le Larousse). Par droits africains influencés par le droit français, l'on entend désigner un complexe de règles émanant d'un système juridique national ou communautaire, ayant subi l'influence du droit français par le phénomène colonial. Ainsi, les droits africains envisagés sont ceux des pays d'Afrique francophone, qu'ils soient subsahariens ou maghrébins.

Partant de ces définitions, on peut a priori considérer que le défaut d'originalité des droits africains en question apparaît comme un truisme, dans la mesure où ils sont d'inspiration française. C'est dans ce sens que certains dénoncent le mimétisme constant du droit français, et militent pour une « désoccidentalisation » des droits africains. D'autres estiment que le retour exclusif aux coutumes ancestrales est inadéquat et que le mimétisme n'est pas un problème en soi, en raison de la proximité et de la parenté qui existent entre ces droits africains et le droit français. C'est dans cette perspective que s'inscrit le thème de ce projet de colloque, qui invite à réfléchir à la quête d'originalité des droits africains influencés par le droit français.

Problématique

La question est de savoir dans quelle mesure et par quels moyens, il serait possible de parvenir à des droits africains originaux, déliés de l'influence du droit français. Plusieurs autres questions découlent de cette interrogation : cette quête d'originalité est-elle réaliste ou utopique ? Le métissage de ces droits africains (hybridation entre coutumes et règles héritées du droit français) dans certaines matières ne constituerait-il pas une marque d'originalité ? Quelle est la portée actuelle de l'influence du droit français sur ces droits africains ?

Axes thématiques

On remarque que ce thème intéresse à la fois le droit public et le droit privé. Cette première édition sera toutefois consacrée au droit privé dans toutes ses branches, à savoir le droit civil (personnes, familles, biens obligations), le droit pénal, le droit social (droit de la sécurité sociale et du travail) des pays d'Afrique francophone, ainsi que le droit communautaire (notamment le droit OHADA).

Intervenants (par ordre alphabétique) :

- Pr. AMRANI-MEKKI Soraya (France- École de droit de Sciences Po Paris)
- Pr. AYEWOUADAN Akodah (Togo - Université de Lomé)
- Pr. BEN HAMIDA Walid (France- Université de Lille)
- Pr. BOURDON Pierre (France- Cergy Paris Université)
- Pr. BRAHMI Najet (Tunisie – Université de Tunis)
- Pr. CAYROL Nicolas (France- Université de Tours)
- Pr. COLLART-DUTILLEUL François (France- Nantes Université)
- Pr. DARSONVILLE Audrey (France- Université Paris Nanterre)
- Pr. DAVID Roch Gnahoui (Bénin- Université d'Abomey-Calavi)
- Pr. DECKON François Kuassi (Togo - Université de Lomé)
- Pr. DIAGNE Ndèye Sophie (Sénégal - Université Cheikh Anta Diop de Dakar)
- Pr. DJOGBENOU Joseph (Bénin- Université d'Abomey-Calavi)
- Pr. DOUCHY-OUDOT Mélina (France- Université de Toulon)
- Pr. ELONGO Yvette Rachel Kalieu (Cameroun - Université de Dschang)
- Pr. LASSEHIN Bienvenu Codjo (Bénin- Université d'Abomey-Calavi)
- Pr. MEKKI Mustapha (France- Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne)
- Pr. NONNOU Enagnon Gildas (Bénin- Université d'Abomey-Calavi)
- Pr. ROBIN-SABARD Olivia (France- Université de Tours)
- Pr. THIOYE Moussa (France- Université Toulouse Capitole)

Contact :

mahomed.yaya-oye@univ-tours.fr